

Retrait du seuil du moulin de la Roque & revalorisation de l'Ay

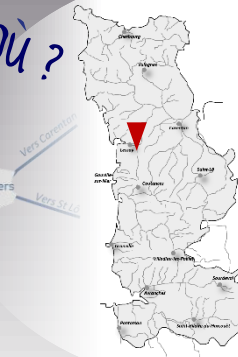


Un nouvel accès à la rivière libérée

POURQUOI ?

- Restaurer les habitats d'eau vive
- Améliorer la température de l'eau
- Libérer le cours de l'Ay et ses populations aquatiques
- Donner la possibilité aux poissons de migrer vers les têtes de bassin versant
- Augmenter les chances de reproduction naturelle

Où ?



Après travaux,

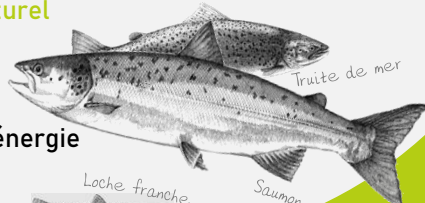


Le régime hydraulique de la rivière va retrouver son **rythme naturel**



le niveau d'eau va monter et descendre au gré des saisons.

Les poissons sont **libres** de circuler et ne dépensent plus aucune énergie supplémentaire pour traverser le site.



Ces travaux vont permettre d'enrichir grandement la biodiversité et l'intérêt halieutique du cours d'eau !

AVANT

L'ancien moulin n'avait plus d'usage. Son seuil continuait à entraver la circulation des sédiments et des poissons du petit fleuve. Il contribuait au réchauffement local de l'eau et modifiait les habitats aquatiques.

La meilleure solution était de retirer l'ouvrage et embellir les berges alentour.

L'Ay au niveau de l'ouvrage est classée en listes 1 et 2 au titre de l'article L. 214-17 du Code de l'Environnement.

UN DEVOIR !

*Cela signifie que la loi obligeait le propriétaire du seuil à le rendre transparent du point de vue de la continuité écologique :
l'eau, les sédiments et les poissons.*

De septembre 2017,...

TRAVAUX

- Abattage des peupliers sénescents
- Démolition du bâtiment en ruine
- Suppression du seuil
- Comblement du bief
- Nivellement de la parcelle



Le seuil qui barrait l'Ay



Démolition de la bâtisse en ruiné



Le cours de l'Ay tout juste restauré!

... à janvier 2018

QUI A FAIT QUOI ?

Les entreprises

Diagnostic amiante et plomb
CHEVALIER DIAG
50 420 Tessa-Bocage

Bûcheronnage
STEVE
50 430 Lessay

Terrassement et démolition
SARL THOMAS & FILS
50 710 Créances

Le financement

96 180 €, 100 % financés par
l'Agence de l'Eau Seine-Normandie



Acquisition, Maîtrise d'Ouvrage
&
Maîtrise d'Œuvre



FDAAPPMA 50

Projet en collaboration technique avec la **Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche**



Projet validé d'intérêt général par la **Fédération Nationale pour la Pêche en France**

